

NOTE TECHNIQUE SUR LE CONTRÔLE DU SERRAGE DES FIXATIONS DES FEUX DE BALISAGE LUMINEUX

Le 04/03/2015

Référence : STAC/SE/E/EBA/15-5143

Objet :	Contrôle périodique de couple de serrage des fixations des feux de balisage lumineux des aérodromes
Documents de référence :	Arrêté CHEA Guide maintenance du balisage lumineux

Validation du document

Nom	Responsabilités	date	Visa
Sébastien Mirouze « Paulirou » <i>Assistant de subdivision Energie Balisage</i>	Rédacteur	04/03/2015	SIGNE
Christian DREANO <i>Chef subdivision Energie Balisage, p.i.</i>	Vérificateur	05/03/2015	SIGNE
Myriam CHEZE <i>Chef de division Equipements</i>	Approbateur	10/03/2015	SIGNE

Diffusion du document

Destinataires	Copie pour information
Exploitant d'aérodrome Publié sur site internet STAC	STAC/SE
<i>Remarques</i> : Disponible sur le site internet du STAC sous « Sécurité des aérodromes », « Aides visuelles », « Balisage lumineux aéroportuaire », « Notes d'informations techniques »	

Classement du document

	Lieu	durée
Classement papier	W013	3 ans
Classement informatique	S:\SE\Equipements\10-NITs et études\NIT contrôle couple serrage feux de balisage\15-5143 NIT contrôle couple de serrage des feux de balisage.doc	3 ans
Archivage		

Modèle : MOD RAPPORT ETUDE v1

Historique du document

Version - Date	Synthèse des évolutions	Auteur	Paragraphes concernés	Version interne
04/03/15	Version initiale	MIROUZE	Tous	

1. Introduction :

De récents évènements de sécurité¹ aux USA (feu de balisage désolidarisé de la piste ayant perforé le fuselage d'un avion) ont amené la FAA à demander aux aéroports dont elle assure la surveillance de renforcer les contrôles de couple de serrage des fixations (vis et/ou écrous) des feux de balisage lumineux.

2. Recommandations :

Le STAC recommande :

- aux aéroports dotés de balisage lumineux de mener des campagnes de contrôle périodique du couple de serrage des fixations des feux de balisage lumineux (guide de la maintenance §3.4) avec des périodicités renforcées pour les zones de toucher des roues, d'axe de piste, d'aire de demi-tour sur piste ainsi que dans les sections courbes des voies de circulation.
- d'effectuer le contrôle du couple de serrage selon les recommandations des constructeurs de feux de balisage, au moyen d'une clef dynamométrique.
- d'éviter l'usage de clef à choc pour le serrage des feux : risque de couple de serrage trop élevé détériorant le filet des fixations.
- de tracer les résultats de ces contrôles périodiques et d'adapter la périodicité en fonction des résultats.

3. Publication :

Cette note sera diffusée aux aéroports via le site internet du STAC ou celui du MEDDE.

Le guide de maintenance du balisage lumineux sera amendé pour tenir compte de ces recommandations.

¹ http://www.faa.gov/airports/airport_safety/certalerts/media/cert1403.pdf